

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 11 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : PRMX0407178A

Le Premier ministre,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 900-1 et L. 934-1 ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 10 février 2004,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications professionnelles ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles pour une durée de cinq ans, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et du niveau.

CODE	INTITULÉ de la certification professionnelle	NIVEAU
	Présentée par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales	
	<i>Fédération française de golf</i>	
214 r	Intendant de terrain de golf.....	III
	Présentées par le ministère de la culture et de la communication	
	Ministère de la culture	
241 v	Artiste licier, option tapisserie de haute lice, option tapis de haute lice, option tapisserie de basse lice.....	IV
241 v	Restaurateur spécialiste en retraits, option tapis, option tapisserie.....	IV
	Présentées par le ministère de la défense	
	<i>Armée de l'air</i>	
323 t	Technicien photographe, créateur de supports de la communication.....	IV
323 t	Technicien supérieur en photographie et réalisation de supports de la communication.....	III
	Présentée par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	
	<i>Institut polyinformatique (Paris-Lyon-Toulouse)</i>	
326 r	Technicien supérieur en maintenance informatique et réseaux.....	III

CODE	INTITULÉ de la certification professionnelle	NIVEAU
	Présentées par le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation	
	<i>Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)</i>	
221 s	Brevet technique des métiers chocolatier.....	IV
252 r	Brevet technique des métiers mécanicien agricole.....	IV
221 s	Brevet technique des métiers pâtissier.....	IV
	Présentées par la préfecture de région Aquitaine	
	<i>GIP FCIP d'Aquitaine</i>	
333 p	Formateur responsable pédagogique.....	II
	<i>CCI de Pau-Béarn</i>	
312 t	Technicien du commerce.....	IV
	Présentées par la préfecture de région Bretagne	
	<i>CCI du Morbihan</i>	
221 t	Chef de cuisine.....	IV
221 w	Technicien conseil en commercialisation des vins.....	IV
	<i>Ecole supérieure de logistique industrielle</i>	
311 p	Responsable logistique.....	II
	<i>ESCCOT</i>	
313 w	Conseiller commercial spécialisé en assurances de personnes et produits financiers.....	III
	<i>FLORILAN</i>	
211 s	Chef de culture sous serre.....	III
	<i>Institut nautique de Bretagne</i>	
335 w	Technico-commercial de l'industrie et des services nautiques.....	III
	Présentées par la préfecture de région Centre	
	<i>AFP CFA ville de Tours</i>	
250 r	Technicien de réparation des ascenseurs.....	IV
	<i>Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment de la chapelle Saint-Mesmin</i>	
230 p	Mètreur tous corps d'état.....	IV
	<i>Groupe Institut des métiers et des technologies des produits de santé</i>	
222 u	Opérateur technique en pharmacie industrielle.....	V

CODE	INTITULÉ de la certification professionnelle	NIVEAU
	Présentée par la préfecture de région Franche-Comté <i>CCI du Jura</i>	
200 p	Responsable en organisation industrielle et développement commercial.....	II
	Présentées par la préfecture de région Haute-Normandie <i>Centre national de prévention et de protection</i>	
255 r	Technicien supérieur en conception de sys- tèmes électroniques de sécurité.....	III
	Présentées par la préfecture de région Ile-de-France <i>Association CFA Léonard-de-Vinci</i>	
200 n	Technicien supérieur en systèmes mécaniques.....	III
321 t	Technicien supérieur en vente et négociation.....	III
	<i>CCI de Paris</i>	
211 w	Conseiller technique de vente pour l'horticulture.....	III
214 r	Technicien supérieur en aménagement de ter- rains de sport.....	III
	<i>Conservatoire libre du cinéma français</i>	
323 v	Assistant réalisateur.....	III
323 v	Monteur en techniques cinématographiques.....	III
323 v	Scripte.....	III
	<i>Institut international de commerce et de la distribution</i>	
312 m	Responsable du développement commercial.....	II
	Présentées par la préfecture de région Limousin <i>CCI de Limoges et de la Haute-Vienne</i>	
313 w	Négociateur gestionnaire immobilier.....	III
315 n	Responsable en gestion des ressources humaines.....	I
344 r	Technicien supérieur en sécurité du travail.....	III
	<i>CCI de Tulle et Ussel</i>	
213 p	Responsable gestionnaire des industries du bois.....	II
	Présentées par la préfecture de région Nord - Pas-de-Calais ACTIF	
255 r	Agent d'installation en appareils audiovisuels et multimédias.....	V
255 r	Technicien de maintenance en micro-informa- tique.....	IV
	<i>Centre de recherches et d'études en formation et organisation</i>	
332 t	Auxiliaire de gérontologie.....	V
	<i>CCI de Lille métropole</i>	
312 v	Technicien supérieur décorateur étalagiste mar- chandiseur.....	III
	<i>CCI de Valenciennes</i>	
315 n	Responsable développement ressources humaines.....	II
326 r	Technicien supérieur réseaux télécoms.....	III
	Présentées par la préfecture de région Picardie INTERFOR SIA	
200 r	Responsable qualité-environnement-sécurité.....	II

CODE	INTITULÉ de la certification professionnelle	NIVEAU
	<i>Université de technologie de Compiègne</i>	
255 r	Technicien supérieur en ingénierie biomédicale hospitalière.....	III
	Présentée par la préfecture de région Poitou-Charentes <i>Association des fédérations régionale et départementale du bâtiment de Poitou- Charentes</i>	
232 p	Conducteur de travaux.....	III
	Présentées par la préfecture de région Rhône-Alpes <i>CAPEB Rhône-Alpes</i>	
230 p	Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment.....	IV
	<i>Institut national polytechnique de Grenoble Université Pierre-Mendès-France Université Stendhal</i>	
326 n	Chef de projet multimédia.....	II
	<i>Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)</i>	
255 r	Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire.....	III
200 p	Technicien supérieur en gestion technique des espaces industriels et tertiaires.....	III
201 r	Technicien supérieur de maintenance des sys- tèmes à commandes numériques.....	III
	<i>Lycée Jean-Paul-Sartre</i>	
200 n	Technicien supérieur en développement packaging.....	III
	<i>Université du vin</i>	
334 t	Sommelier conseil.....	IV

Art. 2. – La certification professionnelle désignée ci-après est enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles pour une durée de trois ans, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et du niveau.

CODE	INTITULÉ de la certification professionnelle	NIVEAU
	Présentée par la préfecture de région Bourgogne <i>Lycée Gustave-Eiffel</i>	
220 u	Technicien supérieur emballage conditionne- ment.....	III

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 2004.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
JEAN-MARC SAUVÉ